

# 34

## Commission permanente

### Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme ROUX

49338

40 - Ressources humaines

### Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

## Expose :

### **I - Recrutement d'agent.es contractuel.les sur postes permanents pour des raisons liées au besoin des services et à la nature des fonctions**

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agent.es contractuel.les sur des emplois permanents, à temps complet, référencés au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de ces agent.es.

La rémunération de ces agent.es sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit des emplois suivants :

#### PÔLE TERRITOIRES ET SERVICE DE PROXIMITE

##### **Agence départementale du pays de Vitré**

##### **Centre départemental d'action sociale pays de la Roche aux Fées**

- Un emploi d'assistant.e de service social.e polyvalent.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 3309). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

##### **Agence départementale du pays de Rennes**

##### **Centre départemental d'action sociale Villejean Nord – Saint Martin**

- Un emploi de conseiller.ère technique, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4454). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

##### **Centre départemental d'action sociale couronne rennais sud**

- Un emploi d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 5145). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

##### **Centre départemental d'action sociale couronne rennais nord-ouest**

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 6589). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

##### **Centre départemental d'action sociale couronne rennais est**

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 6588). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

##### **Centre départemental d'action sociale Rennes centre**

- Un emploi de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4672). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

##### **Mission mineurs non accompagnés**

- Un emploi de gestionnaire mineurs non-accompagnés, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 6538). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

### **Agence départementale du Pays de Saint-Malo**

- Un emploi d'adjoint.e au chef de service vie sociale, référencé au cadre d'emploi des attachés territoriaux (poste 6247). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

### **PÔLE DYNAMIQUES TERRITORIALES**

#### **Direction de la transformation écologique – Service patrimoine naturel – Mission études espaces naturels sensibles**

- Un emploi de technicien.e environnement et infrastructures, référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3819). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

### **DELEGATION GENERALE A LA TRANSFORMATION**

#### **Service conseil en innovation et organisation**

- Un emploi de chef.fe de service conseil en innovation et organisation, référencé aux cadres d'emplois des attachés territoriaux et ingénieurs territoriaux (poste 6082). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

### **POLE CONSTRUCTION LOGISTIQUE**

#### **Direction des bâtiments**

- Un emploi de chef.fe de service maintenance énergie, référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3017). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

- Un emploi de préventionniste, référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3666). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

## **II - Recrutement d'agent.es contractuel.les dans le cadre d'un contrat de projet**

Conformément aux dispositions des articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuel.les dans le cadre d'un contrat de projet sur un emploi non permanent à temps complet.

### **POLE EGALITE EDUCATION CITOYENNETE**

#### **Direction enfance famille**

##### **Service protection maternelle et infantile – Accueil petite enfance**

- Un emploi de chargé.e de mission accompagnement et contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance recruté sur le fondement d'un contrat de projet d'une durée de trois ans et rémunéré par référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux, éducateurs territoriaux de jeune enfants et puéricultrices territoriales.

L'objectif de ce contrat de projet, financé dans le cadre du pacte des solidarités avec l'Etat, est d'accompagner les professionnel.les des établissements d'accueil de manière à répondre aux besoins fondamentaux des jeunes enfants, contrôler les établissements d'accueil du jeune enfant en réalisant des visites et des entretiens, accompagner les porteurs de projets d'établissements d'accueil du jeune enfant sur un secteur géographique défini.

Conformément à l'article 38.II du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, le contrat pourra être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

##### **Service droits et protection de l'enfant**

- Un emploi de chargé.e de mission « coordination de parcours » recruté sur le fondement d'un contrat de projet d'une durée de quatre ans et rémunéré par référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux, assistants territoriaux socio-éducatifs et conseillers territoriaux socio-éducatifs.

L'objectif de ce contrat de projet, financé dans le cadre du pacte des solidarités avec l'Etat, est d'intervenir en soutien aux femmes isolées enceintes et/ou avec un enfant de moins de trois ans sans hébergement.

Conformément à l'article 38.II du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, le contrat pourra être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

## PÔLE SOLIDARITE HUMAINE

### **Direction lutte contre les exclusions – Service offre d'insertion**

- Un emploi de contrat de projet chargé.e de mission précarité énergétique recruté sur le fondement d'un contrat de projet d'une durée de trois ans et rémunéré par référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux, ingénieurs territoriaux et conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Dans le cadre du pacte des solidarités avec l'Etat, l'objectif de ce contrat de projet est de proposer et faire vivre une feuille de route opérationnelle de lutte contre la précarité énergétique. La/le chargé.e de mission participera également à la construction du nouveau plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Conformément à l'article 38.II du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, si le projet n'est pas achevé au terme de cette durée, le contrat pourra être renouvelé, dans la limite d'une durée totale de six ans maximum.

## **Décide :**

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur deux emplois de catégorie A d'assistant.e de service social polyvalent.e, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (postes 3309, 5145), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur trois emplois de catégorie A de travailleur.euse social.e de l'aide sociale à l'enfance, référencés au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (postes 6589, 6588, 4672), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de conseiller.ère technique, référencé au cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (poste 4454), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de gestionnaire mineurs non-accompagnés, référencé au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (poste 6538), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A d'adjoint.e au chef. fe de service vie sociale, référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux (poste 6247), pour une durée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie B de technicien.ne environnement et infrastructures référencé au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (poste 3819), pour une durée de trois ans;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de cheff.e de service conseil en innovation et organisation référencé au cadre d'emplois des attachés territoriaux et ingénieurs territoriaux (poste 6082), pour une durée

déterminée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de cheff.e de service maintenance énergie référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3017), pour une durée déterminée de trois ans ;

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie A de préventionniste référencé au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (poste 3666), pour une durée déterminée de trois ans.

Les durées de ces contrats sont renouvelables selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans dans le cadre d'un contrat de projet, d'un emploi non permanent à temps complet, de catégorie A de chargé.e de mission accompagnement et contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance, par référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux, éducteurs territoriaux de jeunes enfants et puéricultrices territoriales.

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée de quatre ans dans le cadre d'un contrat de projet, d'un emploi non permanent à temps complet, de catégorie A de chargé.e de mission coordination de parcours par référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux, assistants territoriaux socio-éducatifs et conseillers territoriaux socio-éducatifs.

- d'autoriser le recrutement, par voie contractuelle, pour une durée de trois ans dans le cadre d'un contrat de projet, d'un emploi non permanent à temps complet, de catégorie A de chargé.e de mission précarité énergétique par référence aux cadres d'emplois des attachés territoriaux, ingénieurs territoriaux et conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Les durées de ces contrats de projet sont renouvelables selon les dispositions prévues à l'article L. 332-25 du code général de la fonction publique.

## Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. PERRIN

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242572

Pour extrait conforme